

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 12 mars 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Hugo Gendreau, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-03-044

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 mars 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h et s'est terminée à 19 h 15.

2024-03-045

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-03-046

**DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL
(MP-2024-03)**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-03 pour le mois de février conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-047

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE
DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER 2024**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2023 et janvier 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-048

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – EMPLOYÉ MATRICULE 3013
– SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES**

Considérant que l'employé portant le numéro de matricule 3013, employé permanent depuis plus de trois (3) années de service continu, a déposé, le 19 février 2024 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, pour la période du 21 avril 2024 au 21 septembre 2024 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'accorder à l'employé portant le numéro de matricule 3013 un congé sans solde du 21 avril 2024 au 21 septembre 2024 inclusivement, selon la demande déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-049

**JOURNÉE DE LA VISIBILITÉ LESBIENNE (JVL) LE 26 AVRIL 2024 -
RÉSEAU DES LESBIENNES DU QUÉBEC**

Considérant que le 26 avril marque, depuis 1982, la Journée de visibilité lesbienne et que le Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ) invite la Ville de Pincourt à souligner celle-ci par une résolution du conseil municipal;

Considérant que la présente résolution contribuerait à la reconnaissance de cette journée afin de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer et ainsi favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de tous(tes) au sein de la Ville;

Considérant que la Ville de Pincourt est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'appuyer la Journée de la visibilité lesbienne (JVL) qui aura lieu le 26 avril 2024 sous le thème « Habiter l'espace » afin de souligner l'importance pour chacun.e d'avoir sa place dans l'espace public.

De transmettre une copie de la présente résolution au Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-050

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT
DE CONSTATS D'INFRACTION**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'achat de constats d'infraction par le chef de division du Service de la sécurité publique, M. François Plaisance, auprès de « *IMPRIMERIE DES ÉDITIONS VAUDREUIL INC.* » pour la somme de 8 562,77 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-211-00-639.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-051

**NOMINATION DE MME MARIE GUERNON ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL - ADJOINTE
ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES,
DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**

Considérant la recommandation de la direction générale;

Considérant la lettre d'entente intervenue avec le Syndicat CSN afin d'abolir le poste de secrétaire au Service des ressources humaines, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail de Mme Marie Guernon.

De nommer Mme Guernon au poste d'adjointe administrative au Service des ressources humaines, direction générale et mairie rétroactivement au 15 février 2024.

De féliciter et souhaiter bon succès à Mme Guernon dans ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-052

DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Sam Ierfino

D'autoriser le chef de division des technologies de l'information, M. Luc Jollet, à effectuer des achats en équipements informatiques auprès de divers fournisseurs pour un montant maximal de 10 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « *Informatique et amélioration des réseaux* » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-40-795.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-053

ENTÉRINER LA DEMANDE DE SUBVENTION ACCORDÉE - SOUTIEN À L'EXCELLENCE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE »

Considérant la volonté du conseil municipal d'appuyer les démarches citoyennes qui font rayonner la Ville de Pincourt sur les plans artistiques, culturel, communautaires et sportifs notamment;

Considérant les surplus amassés lors du Tournoi de golf des maires 2023;

Considérant l'adoption de la résolution numéro 2023-12-362 créant la réserve « *Entraide communautaire* », il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'entériner la dépense relative à la demande d'aide financière accordée par le conseil municipal au montant de 500 \$ à une personne résidente de Pincourt, selon le tableau en annexe de la présente résolution, afin de subvenir, en partie, aux frais de participation à un événement d'envergure.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Entraide communautaire* » et de l'imputer au poste budgétaire 02-110-00-991.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-054

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LA VILLE DE PINCOURT CONCERNANT L'ÉCOCENTRE DE L'ÎLE

Considérant que l'entente entre la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt concernant l'Écocentre de l'île viendra à échéance le 4 avril 2024, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'autoriser le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente à intervenir, sous réserve des modifications à y apporter, entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt concernant l'Écocentre de l'île.

De transmettre cette résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-055

OCTROI D'UN MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. POUR LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE DANS LE DOSSIER DE REDISTRIBUTION DES TROP-PERÇUS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant le recours judiciaire en Cour supérieure intenté par les villes de Vaudreuil-Dorion et Pincourt ainsi que la municipalité de Saint-Zotique à l'encontre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en vue de faire annuler une résolution adoptée par son conseil relative à la redistribution des trop-perçus de la Sûreté du Québec;

Considérant qu'un jugement a été rendu le 15 juin 2023, lequel a accueilli partiellement cette demande en nullité;

Considérant que la Ville a demandé à la MRC, le 5 juillet 2023, que soient calculées les sommes qui auraient dû être distribuées aux demandresses n'eût été de l'application illégale de la résolution de 2021 et que soient remboursés les montants dus en capital et intérêts;

Considérant que depuis la MRC a accepté de payer les montants dus aux demandresses, mais que ces montants ne constituent pas le montant total avec les intérêts, laissant des montants en capital en souffrance;

Considérant qu'il y a lieu de mandater une firme d'avocats afin de représenter les villes de Vaudreuil-Dorion et Pincourt ainsi que la municipalité de Saint-Zotique dans une requête en recouvrement à l'encontre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en Cour supérieure;

Considérant qu'il y a lieu de convenir, avec les co-demandresses, d'une méthode pour le partage des honoraires professionnels juridiques dans ce mandat, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De mandater la firme d'avocats « *BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.* » afin de représenter la Ville dans le dossier de la Cour supérieure (chambre civile) district de Beauharnois portant le numéro 760-17006855-244.

D'autoriser le partage des honoraires professionnels juridiques entre les demandresses sur la base d'un pourcentage établi en fonction de la somme recouvrée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-056

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES – POSTE D'ARCHIVISTE À TEMPS PARTAGÉ AVEC LA VILLE DE NDÎP

Considérant les besoins des villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt pour les services d'un archiviste;

Considérant qu'en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité, notamment pour le partage des services de fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour le partage des services d'un archiviste.

De considérer cet archiviste à l'emploi de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-140-01-410.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-057

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES – POSTE DE TECHNICIEN INFORMATIQUE À TEMPS PARTAGÉ AVEC LA VILLE DE NDÎP

Considérant les besoins de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les services d'un technicien informatique;

Considérant qu'en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité, notamment pour le partage des services de fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'autoriser la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour le partage des services du Chef de division – Technologies de l'information, à l'emploi de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-058

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ŒUVRE D'ART MURALE AU SALON DE QUILLES PINCOURT – PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ARTS AU PAYSAGE URBAIN - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant que la Ville désire réaliser une seconde murale extérieure dans le cadre de son programme d'intégration des arts;

Considérant que la conformité du projet au *Règlement 929 relatif à l'art mural public*;

Considérant l'engagement écrit du Salon de Quilles Pincourt pour la réalisation du projet;

Considérant la recommandation formulée par le comité d'intégration des arts au paysage urbain le 7 mars 2024, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réalisation du deuxième projet d'œuvre d'art murale au Salon de Quilles Pincourt, dans le cadre du programme d'intégration des arts au paysage urbain, auprès de l'artiste Mme Maxilie Martel-Racicot pour la somme de 19 080 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-701.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-059

DÉSIGNATION TOPONYMIQUE COMMÉMORATIVE DU BOISÉ LAFLÈCHE-ROUSSEAU

Considérant la riche histoire des familles Laflèche et Rousseau sur le territoire de la ville de Pincourt et leurs contributions à la communauté au fil des générations, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Diane Boyer

De désigner le boisé bordé du chemin Duhamel, de la rue Laflèche, du boulevard Olympique ainsi que de la place Rousseau au nom de « boisé Laflèche-Rousseau ».

De transmettre cette résolution à la Commission de toponymie du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-03-060 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de février 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-061 PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES - FACTURES DIVERSES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures étant donné que les procédures de réclamation ont été effectuées par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 817,65 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-062 PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES - TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 910,23 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-063 COMPTES À RECEVOIR - FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamation ont été effectués par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2022 et qu'elles demeureront dans nos listes extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 341,05 \$, à même la provision pour créances douteuses.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-064

COMPTES À RECEVOIR - TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2022 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 622,83 \$ à même la provision pour créances douteuses.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-065

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt du rapport d'activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-066

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 447 806,68 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2023

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'affectation d'une somme de 447 806,68 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2023, le tout selon la liste déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-067

ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'annuler les soldes des réserves affectées aux divers projets suivants :

| ENGAGEMENTS ANNÉE 2022 | | |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| No | Projets | Solde de réserve |
| 2AT-0000004 | Grame (solde) | 25,00 \$ |
| 2AT-0000005 | Grame (solde) | 60,00 \$ |
| 2EPU-000353 | Soudure joints SP-3 | 1 128,62 \$ |
| | TOTAL | 1 213,62 \$ |
| ENGAGEMENTS ANNÉE 2021 | | |
| 1AT-0000025 | Urbanisme | 4 470,86 \$ |
| 1EPU-000316 | Test d'étanchéité PS-2 à SS-3 | 927,47 \$ |
| | TOTAL | 5 398,33 \$ |
| ENGAGEMENTS ANNÉE 2018 | | |
| 8EPU-000244 | Conduite de by-pass au filtre | 60 000,35 \$ |
| | TOTAL | 60 000,35 \$ |

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-03-068

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2023-02-043 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - REMISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE VENTILATION/CLIMATISATION DE L'USINE

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

D'amender la résolution numéro 2023-02-043 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA REMISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE VENTILATION/CLIMATISATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PINCOURT) afin de remplacer la somme de « **36 504,56 \$** » par la somme de « **65 904,56 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-069

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE PUISARDS D'ÉGOUTS PLUVIAUX - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réparation de trois (3) puisards d'égouts pluviaux par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, auprès de « 9031-1796 QUÉBEC INC. (DASSYLOI) » pour la somme de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 02-415-00-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-070

OCTROI DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2024 - AO SUR INVITATION - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
René Lecavalier

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, à octroyer un contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2024, suivant recherche de prix, auprès de « MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC. » pour la somme maximale de 103 031,22 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-350-00-520.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-071

ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN COMPLET DU FORD ÉCONOLINE 2013 BLANC (NACELLE) - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

Considérant l'urgence de procéder aux réparations requises et à l'entretien complet du Ford Econoline 2013 blanc (nacelle) du Service des travaux publics et des infrastructures, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Claudine Girouard-Morel

D'entériner l'octroi d'un mandat pour la réparation et l'entretien complet du Ford Econoline 2013 blanc (nacelle) du Service des travaux publics et des infrastructures auprès de « M.M CARROSSERIE & MÉCANIQUE » pour la somme de 11 298,79 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « Mise à niveau de la flotte de véhicules » et de l'imputer au poste budgétaire 02-315-00-540.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-072

OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BASKETBALL AU PARC OLYMPIQUE - AO 2023-011 - DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 932

Considérant le processus d'appel d'offres 2023-011 qui s'est terminé le 6 mars 2024;

Considérant les offres reçues et leur analyse :

| Firmes ayant soumissionné | Soumission conforme | Coût (tx inc.) |
|---|----------------------|----------------|
| Excavation DDL (9039-3273 Qc Inc.) | Oui | 722 750,39 \$ |
| Pavage 360 Inc. | Oui, mais incomplète | 741 590,19 \$ |
| Les Pavages Théorêt Inc. | Oui, mais incomplète | 765 174,15 \$ |
| Aménagement Sud-Ouest | Oui | 767 224,73 \$ |
| Les Entreprises J. Piccioni Inc. | Oui, mais incomplète | 813 091,82 \$ |
| Groupe Damez Inc. | Oui | 827 603,00 \$ |
| 12472503 Canada Inc. (Besco Construction) | Oui | 829 153,51 \$ |
| Gestion S. Forget Inc. | Oui | 840 381,99 \$ |
| Les Entreprises Ventec Inc. | Oui | 849 476,69 \$ |
| Transports JR Cyr et fils Inc. | Oui | 879 949,69 \$ |
| Environnement Routier NRJ Inc. | Oui | 919 307,17 \$ |
| EMC Services Construction | Oui | 943 830,87 \$ |

il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la construction d'un terrain de basketball dans le parc Olympique auprès de « *Excavation DDL – 9039-3273 Qc Inc.* » pour la somme de 722 750,39 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense par le *Règlement d'emprunt numéro 932* à être certifié conforme et dans l'intervalle, par le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-089.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-03-073

OCTROI DE CONTRATS POUR LA MISE AUX NORMES DES CHALETS DE PARCS - DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

Considérant que la Ville de Pincourt doit procéder à la mise aux normes des chalets de parcs, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, M. Francis Hamel, à octroyer des contrats pour la mise aux normes des chalets de parcs auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 114 975 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-20-074.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-074

OCTROI DE CONTRAT POUR LE BRANCHEMENT ET L'OPTIMISATION ÉLECTRIQUE DES SALLES DE L'OMNI-CENTRE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « *ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN* »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, M. Francis Hamel, à octroyer un contrat pour le branchement et l'optimisation électrique des salles de l'Omni-Centre auprès de « *LAGACE ELECTRIQUE INC* » pour la somme de 17 806,18 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Entretien des immeubles et mobilier urbain* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-20-033.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-075

ACHAT D'UNE REMORQUE ET D'ÉQUIPEMENTS ÉVÉNEMENTIELS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
René Lecavalier

D'autoriser l'achat d'une remorque et d'équipements événementiels par le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, M. Francis Hamel, auprès de « *VENT EN FÊTE* » pour la somme maximale de 19 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-40-048.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-076

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE JEUX AU PARC ROUSSEAU - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, M. Francis Hamel, à octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de jeux au parc Rousseau auprès de la firme « *Tessier Récréo-parc Inc.* » pour la somme de 101 781,39 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Projets d'investissement en parcs et terrains de jeux* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-048.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-03-077

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE SERVICE DE SONORISATION ET DE VIDÉO INCLUANT L'ÉCLAIRAGE, LES ACCESSOIRES ET LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 10 AOÛT 2024

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

D'autoriser la signature par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, M. Yanick Bernier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat de service de sonorisation et de vidéo incluant l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers du 10 août 2024 auprès de « *9104-2010 QUÉBEC INC. (SHOW DEVANT)* » pour la somme de 45 990 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-227-00-496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-078

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010 et que le rapport annuel 2023 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie Pincourt/NDIP;

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du rapport annuel 2023 et ont pris connaissance de son contenu, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2023 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-079

ACHAT ET AMÉNAGEMENTS D'UNE REMORQUE POUR LE TRANSPORT DES ÉQUIPEMENTS REQUIS POUR LE SAUVETAGE EN TRANCHÉE, EN EFFONDREMENT DE STRUCTURES ET EN ESPACES CLOS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'achat d'une remorque pour le transport des équipements requis pour le sauvetage en tranchée, en effondrement de structures et en espaces clos auprès de « *UNITRAIL INC.* » (*Trailgo mc*) pour la somme de 38 969,06 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser les aménagements sur ladite remorque auprès de divers fournisseurs pour la somme de 31 015,94 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 69 985 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en dix (10) versements annuels égaux de 6 998,50 \$, à compter de l'exercice financier de 2025, et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-080

ACHAT ET AMÉNAGEMENTS D'UN VÉHICULE D'INTERVENTION SUV AWD DE TYPE « POLICE PACK » - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'autoriser l'achat d'un véhicule d'intervention SUV AWD de type « Police Pack » auprès de « FORD ÎLE-PERROT INC. » pour la somme de 65 515,05 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser les aménagements sur ledit véhicule auprès de divers fournisseurs pour la somme de 43 711,20 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 109 226,25 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 21 845,25 \$, à compter de l'exercice financier 2025, et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-034.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-03-081

MANDAT À L'UMQ - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2024-2029

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Pincourt souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

De joindre le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente intitulée « *ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables* », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

D'accepter, selon la loi, qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat et par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité, souhaitant se joindre au regroupement, s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ, au contrat d'assurances et au mandat du consultant adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

De faire parvenir copie de cette résolution à l'UMQ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-082

OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME « BC2 GROUPE CONSEIL INC. » POUR LA PRÉPARATION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SADR3 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ ET LE FONDS D'ADMINISTRATION

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération (SADR3) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 2 février 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le SADR3 remplace le deuxième schéma d'aménagement de la MRC qui était en vigueur depuis le 22 octobre 2004;

Considérant que la Ville de Pincourt doit adopter des règlements de concordance afin d'assurer la conformité de son plan et de ses règlements d'urbanisme au SADR3 dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur dudit SADR3;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite être accompagnée pour procéder à la concordance de ses outils d'urbanisme au SADR3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Diane Boyer

D'octroyer le mandat pour la préparation des règlements de concordance afin d'assurer la conformité du plan et des règlements d'urbanisme au SADR3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges auprès de la firme « BC2 GROUPE CONSEIL INC. » pour la somme de 45 852,03 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Richard Dubois, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'offre de services dans la cadre de la préparation des règlements de concordance au SADR3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De financer cette dépense par deux modes de paiement, soit 28 743,75 \$, toutes taxes incluses, à même le surplus non réservé et 17 108,28 \$, toutes taxes incluses, à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-610-00-411.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-083

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 918-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 918 RELATIF À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Considérant l'avis de motion donné et le dépôt du projet de *Règlement numéro 918-01 modifiant le Règlement 918 relatif à la gestion des eaux pluviales* le 13 février 2024 sous le numéro 2024-02-042, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement numéro 918-01 modifiant le Règlement 918 relatif à la gestion des eaux pluviales*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-084

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 932 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 790 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC OLYMPIQUE

Conformément à l'article 557 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 5 au 6 mars 2024 pour le *Règlement d'emprunt numéro 932*;

Considérant que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 11 073;

Considérant que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 1 118;

Considérant qu'aucune personne n'a signé le registre tenu du 5 au 6 mars 2024, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De réputer le *Règlement d'emprunt numéro 932* approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-085

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 929-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 929 RELATIF À L'ART MURAL PUBLIC

Mme la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement numéro 929-01 modifiant le Règlement 929 relatif à l'art mural public* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'élargir sa portée à tout bâtiment dont la Ville de Pincourt est propriétaire ou un bâtiment sous la juridiction d'un organisme reconnu par la Ville de Pincourt.

2024-03-086

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2022-003-a - FOURNITURE DE DEUX (2) CAMIONNETTES ½ TONNE HYBRIDE

Considérant que l'adjudicataire s'était engagé à livrer à la Ville deux (2) camionnettes ½ tonne hybride approximativement huit (8) mois suivant l'adjudication du contrat conclu le 12 juillet 2022;

Considérant que l'adjudicataire n'a toujours pas confirmé de date de livraison probable à la Ville plus de dix-huit (18) mois plus tard;

Considérant que la Ville ne peut accepter l'offre soumise par l'adjudicataire de lui fournir deux (2) véhicules à essence pour le prix fourni à l'origine pour deux (2) camionnettes ½ tonne de type hybride, car celle-ci n'aurait pas contracté pour le même prix à l'occasion du marché de 2022;

Considérant que la Ville ne peut non plus accepter l'offre soumise par l'adjudicataire de lui fournir deux (2) camionnettes ½ tonne de type hybride, sans date de livraison claire, pour un prix supérieur à celui soumis en 2022 puisque la Ville en subirait un préjudice économique, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Sam Ierfino

D'annuler l'appel d'offres 2022-003-a pour la fourniture de deux (2) camionnettes ½ tonne de type hybride.

D'autoriser la direction générale et/ou la direction du Service de protection incendie et celle des travaux publics et des infrastructures à entamer un nouveau processus afin de remplacer les véhicules manquants.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-087

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Considérant que la Ville de Pincourt procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

Considérant l'article 40.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) (LERM);

Considérant que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11, et 12 ou, selon le cas, 12.0.1 de la LERM;

Considérant que la municipalité demande la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique le nombre d'électorales et d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Diane Boyer

De demander à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division actuelle de son territoire en districts électoraux.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 47 et s'est terminée à 20 h 09.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-03-088

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 12 mars 2024 à 20 h 09.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE